

**DEMANDE D'AUTORISATION**  
**en vertu de l'article 53 de la Loi sur l'aménagement du territoire.**

**L'audience aura lieu le mercredi 7 juin 2017, à compter de 18 h 30,  
à la salle du Conseil, rez-de-chaussée, Place Ben-Franklin,  
101, promenade Centrepointe**

**Dossier n° :** D08-01-17/B-00127  
**Propriétaire(s) :** Jacques et Michelle De Courville-Nicol  
**Emplacement :** 50, promenade Rothwell  
**Quartier :** 11 - Beacon Hill-Cyrville  
**Description officielle :** partie du lot 157, plan enr. 652  
**Zonage :** R1AA  
**Règlement de zonage :** 2008-250

**OBJET DE LA DEMANDE :**

Les propriétaires souhaitent céder une partie de leur bien-fonds à la propriétaire du bien-fonds voisin à l'ouest situé au 2A, promenade Delong.

**AUTORISATION REQUISE :**

Pour ce faire, les propriétaires nécessitent l'autorisation du Comité en vue d'une cession.

Le terrain qui sera cédé est représenté par la partie 1 du plan 4R préliminaire qui accompagne la demande. Il aura une façade de 17,49 mètres sur la promenade Rothwell sur une profondeur irrégulière de 31,68 mètres. Sa superficie sera de 269 mètres carrés. Il s'agit d'une parcelle vacante qui sera cédée à la propriétaire du 2A, promenade Delong.

Le terrain conservé aura une façade de 32,57 mètres sur la promenade Rothwell sur une profondeur irrégulière de 104,41 mètres. Sa superficie sera de 3 889 mètres carrés. Une maison et des constructions accessoires occupent cette parcelle située au 50, promenade Rothwell.

La parcelle située au 2A, promenade Delong ne sera plus conforme aux exigences du Règlement de zonage. Par conséquent, une demande de dérogação mineure D08-02-17/A-00116 a été présentée et sera étudiée en même temps que la présente.